

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**



TROISIÈME COMMISSION
18e séance
tenue le
mardi 20 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M. DIRAR (Soudan)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPERIENCE DES PAYS QUANT A LA REALISATION DE TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.3/42/SR.18
23 octobre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPERIENCE DES PAYS QUANT A LA REALISATION DE TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL (A/42/56-E/1987/7, A/42/57-E/1987/8; A/42/3; A/C.3/42/L.3; A/42/411)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (A/42/567, A/42/3; A/C.3/42/L.4)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (A/42/595; A/42/3)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (A/42/551, A/42/561, A/42/3)

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (A/42/453, A/42/3)

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT (A/C.3/42/5)

1. M. DUEHRING (République démocratique allemande) dit que son pays continue d'appuyer les activités entreprises par l'ONU pour améliorer les conditions de vie des jeunes et les intégrer au développement social, en particulier l'Année internationale de la jeunesse qui a contribué à rassembler des jeunes ayant des opinions politiques et des convictions idéologiques et religieuses différentes, mais tous soucieux de créer un monde où toutes les nations vivent en paix. A Berlin, en mars 1987, un séminaire international des jeunes a eu lieu, auquel ont assisté des représentants des pays socialistes et capitalistes, des pays non alignés et des mouvements de libération nationale et dont le but était d'encourager le dialogue et de renforcer l'entente mutuelle entre les jeunes du monde entier. Cette manifestation a été l'occasion de rappeler l'appui que les jeunes de la République démocratique allemande apportent au peuple palestinien et à la lutte que mènent les peuples d'Afrique australe.

2. La RDA considère que la promotion de la participation des jeunes aux affaires publiques implique la réalisation de tous leurs droits de l'homme - droit à l'enseignement, au travail, aux loisirs et à la culture et droit de vivre dans la paix. C'est pourquoi en RDA, grâce aux politiques concrètes du Gouvernement qui estime que la protection sociale est affaire d'Etat et non de charité publique, il n'y a pas de marginalisation de certains groupes sociaux. Les pouvoirs publics se préoccupent particulièrement des problèmes des personnes âgées et handicapées qui sont au centre du programme de protection sociale que la RDA s'efforce de mener, en application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et du Plan d'action international sur le vieillissement. Les nombreux programmes spéciaux d'éducation et de création d'emplois qui sont offerts contribuent utilement à l'intégration et à la sécurité économique des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental. Ces personnes bénéficient au même

(M. Duehring, RDA)

titre que les autres citoyens des soins médicaux gratuits et aussi de pensions spéciales. De même les personnes âgées ont la possibilité, après leur retraite, de continuer à travailler et de contribuer ainsi au progrès de la société, tout en conservant leur droit à pension.

3. Mme DIEGUEZ (Mexique) dit que les objectifs énoncés dans la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social sont toujours valables et sont loin d'être atteints. La situation dans le monde semble même s'être aggravée avec la recrudescence des conflits armés, des inégalités fondées sur le sexe, la race ou la nationalité et la persistance du colonialisme;

4. Comme Mme Anstee, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, le faisait remarquer récemment, en 1986, il n'y a pas eu de reprise économique dans l'immense majorité des pays en développement. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les problèmes de la dette, le manque de capitaux et la baisse des cours des matières premières ont obligé la majorité des pays de la région à revoir en baisse leurs politiques de protection sociale, ce qui a eu de graves répercussions sur la population de ces pays et surtout sur les groupes les plus vulnérables. Le Mexique se félicite, à ce propos, du rôle joué par le FISE au niveau des gouvernements et auprès des grands organismes internationaux de financement en vue de promouvoir des politiques d'ajustement qui tiennent compte de l'élément humain.

5. Les pays en développement s'efforcent de venir à bout de la crise en procédant à des aménagements structurels tout en respectant la personne humaine. Toutefois, ces efforts demeureront vains si les pays riches ne reconnaissent pas qu'ils ont eux-mêmes une responsabilité à assumer en matière de développement économique. La délégation mexicaine se réjouit à ce propos de l'adoption, lors de la Consultation interrégionale qui a eu lieu récemment à Vienne, des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche, tout en regrettant que cette consultation n'ait pas abouti à un engagement ferme de coopération Nord-Sud et que le financement de la mise en oeuvre de ces principes reste aléatoire.

6. Le Mexique se félicite du regain d'intérêt que les gouvernements et organismes internationaux ont manifesté à l'égard des jeunes à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse, comme il ressort du rapport du Secrétaire général (A/42/595), et appuie les propositions faites au paragraphe 10 de ce rapport, notamment celles tendant à ce que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires entreprenne tous les quatre ans un examen détaillé de la situation mondiale de la jeunesse. Le Mexique, quant à lui, a maintenu le Comité de coordination créé en 1985, en vue de donner suite aux activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse. Le Mexique favorise la participation démocratique des jeunes aux affaires du pays et la réalisation de leurs droits fondamentaux, notamment celui de vivre en paix dans un monde juste.

7. Pour ce qui est des personnes âgées, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (A/42/367), le monde va connaître un vieillissement de sa population, qui sera particulièrement marqué dans les pays en développement. Il

(Mme Dieguez, Mexique)

faut donc, dès maintenant, lancer des programmes à caractère préventif et, comme le suggère le Secrétaire général, faire une part plus large aux organisations non gouvernementales dans l'application du Plan d'action international sur le vieillissement. De son côté, le Gouvernement mexicain prévoit actuellement des enquêtes sur les conséquences sociales, économiques et politiques du vieillissement. Il accueillera aussi, en juin 1988, le quatorzième Congrès international de gérontologie auquel participeront des organisations gouvernementales et non gouvernementales principalement d'Amérique latine et des Caraïbes. Le but de cette rencontre est d'échanger des données d'expérience et d'élaborer des recommandations qui seront ensuite présentées à la Commission du développement social et à l'Assemblée générale.

8. Mme ALVAREZ (France), se référant à la Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement, dit que celle-ci a permis de mieux prendre conscience des changements sociaux intervenus depuis 20 ans et du lien entre la croissance et le développement social. Elle a également été l'occasion de souligner l'urgente nécessité de repenser les politiques de protection sociale et d'examiner certaines questions fondamentales, notamment le rôle de la famille, la place des femmes dans la société et les besoins de ces catégories souvent défavorisées de la population que sont, notamment, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il est significatif que le Document final ait été adopté par consensus, que le suivi des recommandations qui y figurent ait été confié à la Commission du développement social et que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires ait vu confirmer son autorité en matière sociale. Etant donné sa réorganisation récente, le Centre devrait mieux maîtriser la conduite des programmes de protection sociale et évaluer les ressources nécessaires à leur exécution.

9. La représentante de la France reconnaît qu'il est malaisé d'établir des priorités entre les programmes. Toutefois, des mesures de rationalisation pourraient être envisagées, consistant notamment à espacer les enquêtes et les questionnaires, à éviter d'organiser la même année deux manifestations d'envergure, à utiliser davantage l'expertise des commissions techniques du Conseil économique et social, à renforcer la coopération avec les ONG et à confier au Centre le soin de coordonner les activités entreprises, dans les domaines de sa compétence, par les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées.

10. La Troisième Commission elle-même devrait faire preuve d'une rigueur accrue et s'abstenir, entre autres, de demander au Secrétaire général des rapports annuels sur des questions qui pourraient faire l'objet de rapports de fond présentés à plusieurs années d'intervalle, et de multiplier les réunions d'experts ou les conférences mondiales. Si la Commission ne parvient pas à rationaliser ses travaux, le Secrétariat sera contraint de procéder à des choix qui risquent de ne pas convenir à l'ensemble des Etats.

11. S'agissant de la prévention du crime et de la justice pénale, Mme Alvarez réaffirme l'importance des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et souligne le rôle clef que joue à cet égard le

(Mme Alvarez, France)

Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. En matière de programmes, elle propose de privilégier certaines activités, notamment la recherche dans le domaine de la justice pour les mineurs et de la prévention de la délinquance juvénile et en ce qui concerne les victimes de la criminalité, l'application des normes élaborées par l'ONU en matière de justice pénale et la création d'un réseau mondial d'informations sur la prévention du crime et la justice pénale.

12. La délégation française a lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/42/561) et les recommandations de la réunion d'experts de Stockholm, deux documents qui mettent en évidence l'insuffisance des efforts faits dans les trois domaines primordiaux que sont, la prévention, la réadaptation et l'égalisation des chances. Pour la France, le problème des personnes handicapées est un problème de solidarité nationale et un élément capital de la politique sociale menée par les Etats. En revanche, ce n'est pas une question de droits de l'homme justifiant l'élaboration de nouveaux instruments juridiques.

13. En ce qui concerne les personnes handicapées, l'objectif principal du Gouvernement français est l'intégration, que ce soit en milieu scolaire ou dans le monde du travail, afin d'assurer à ces personnes des conditions de vie aussi proches que possible de celles dont jouit le reste de la population.

14. A propos du rapport du Secrétaire général sur la question du vieillissement (A/42/567), la représentante de la France évoque l'importance sans cesse croissante du nombre de personnes âgées dans les sociétés industrialisées, phénomène qui touchera progressivement et plus durement encore les pays en développement. Là encore, la solidarité collective doit jouer afin que le poids que représente la protection sociale de ces personnes soit réparti entre l'ensemble des partenaires sociaux.

15. Pour faire face aux difficultés des personnes âgées, le Gouvernement français mène une action continue tendant, d'une part à permettre à ces personnes de rester le plus longtemps possible dans leur milieu de vie habituel et, d'autre part, à proposer, quand le placement en institution devient inévitable, des structures d'accueil et des soins adaptés.

16. La représentante de la France ajoute enfin que l'accueil des étrangers et leur insertion sociale et professionnelle font partie du système français de protection sociale et constituent une des préoccupations permanentes du Gouvernement français.

17. M. MARWAT (Pakistan), se référant au point 88 de l'ordre du jour, constate avec satisfaction qu'en dépit de ses difficultés financières, l'Organisation continue à donner la priorité au développement social, qui demeure une condition indispensable de l'exercice des libertés et des droits fondamentaux. Il insiste sur la nécessité de mettre rapidement en oeuvre la Stratégie internationale pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et reconnaît que les principes directeurs récemment adoptés à Vienne constituent une bonne base pour ce

(M. Marwat, Pakistan)

qui est d'améliorer le niveau de vie des générations futures. Pleinement conscient des problèmes posés par l'évolution de la situation sociale dans le monde - urbanisation, industrialisation, sous-emploi et, dans le tiers monde, problème de l'analphabétisme - le Pakistan a entrepris un programme en cinq points visant à accélérer son développement socio-économique.

18. Abordant le point 89 de l'ordre du jour, l'orateur signale que le Pakistan continue de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le Plan d'action international sur le vieillissement et qu'il a élaboré un plan d'action visant à assurer aux personnes âgées des conditions de vie satisfaisantes au sein de leur famille et de leur communauté. Les médias ont été chargés d'éduquer les jeunes dans ce domaine en leur enseignant à apporter une aide concrète et psychologique à leurs aînés. L'octroi de subventions aux organismes d'action sociale bénévole qui s'occupent des personnes âgées a été approuvé.

19. Les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la jeunesse ont été couronnées de succès. Le Pakistan a pleinement contribué à célébrer l'Année internationale de la jeunesse, notamment en organisant à l'intention des jeunes des séminaires, rencontres, festivals et voyages d'agrément aux niveaux national et régional. Le Pakistan attache une importance particulière aux problèmes des jeunes et au rôle qu'ils peuvent jouer dans la société, ainsi que pour ce qui est de promouvoir la paix et le développement. Il a alloué une part notable de son budget à des projets en faveur des jeunes.

20. Le Pakistan accorde une priorité élevée à la prévention de l'invalidité, à la réinsertion des handicapés dans la société et à la nécessité de donner à ces derniers des chances égales. Ayant dûment tenu compte, dans son sixième plan quinquennal de développement, des recommandations du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, le Gouvernement pakistanais a créé, sous l'autorité du Ministre de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, un comité spécial qui se consacre à la mise en oeuvre d'un plan d'action en faveur des handicapés. En outre, le Gouvernement a considérablement augmenté, par rapport aux années précédentes, les crédits alloués aux activités en faveur de ces personnes et créé un fonds spécial pour la protection et la réinsertion des handicapés physiques et mentaux.

21. Se référant au point 94 de l'ordre du jour, la délégation pakistanaise préconise la coopération internationale pour prévenir et éliminer la criminalité. Il faut, par ailleurs, s'attaquer aux inégalités socio-économiques qui sont souvent la cause de ce phénomène et aider les pays en développement à se doter du personnel et des équipements nécessaires pour lutter contre la criminalité. Enfin, en matière de justice pénale, il est nécessaire de tenir compte des conditions particulières des pays et de leur diversité dans tous les domaines, politique, économique, social, culturel et religieux. Le Pakistan, quant à lui, se veut un Etat-providence islamique et le programme qu'il a adopté en matière de justice pénale constitue un pas important dans cette direction.

22. M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao), se référant au point 90 de l'ordre du jour, souligne l'importance du rôle des jeunes pour ce qui est de forger l'avenir de l'humanité. Au Laos, les jeunes, réunis au sein de l'Organisation de la jeunesse révolutionnaire populaire lao, sont considérés comme l'élément dynamique de la société. Ayant pris part à la guerre nationale de libération contre les forces colonialistes et impérialistes, les jeunes participent actuellement à la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays et consacrent tous leurs efforts à la mise en place du nouveau système de gestion économique. Soucieuse de promouvoir la compréhension entre les peuples et la coexistence pacifique entre les Etats, la jeunesse révolutionnaire lao renforce ses liens avec les associations de jeunes des pays socialistes et des pays amis du monde entier afin d'établir un vaste échange d'expériences et de faciliter la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la jeunesse.

23. Cependant, la situation des jeunes dans diverses parties du monde laisse beaucoup à désirer. Aussi faut-il continuer à donner la priorité à la formulation et à l'application de mesures propres à assurer aux jeunes l'exercice de leur droit à l'éducation et au travail dans des conditions de paix.

24. Dans son rapport intitulé "Faits saillants concernant la situation sociale dans le monde en 1987 : évolution récente et tendances actuelles", le Secrétaire général a montré que la situation économique et sociale, dans de nombreuses régions du monde, demeure préoccupante. Il faut éliminer les obstacles au progrès économique et social des peuples et il est important, à cet égard, d'étudier les expériences faites et les résultats obtenus par les autres pays. Dans cet esprit, la délégation lao se portera coauteur de tout projet de résolution relatif à cette question.

25. Se référant au point 93 de l'ordre du jour, la délégation lao note l'intérêt croissant suscité par les problèmes des handicapés. Si des progrès ont été réalisés dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire. La communauté internationale doit s'efforcer d'assurer la prévention de l'invalidité, la réinsertion des handicapés et l'égalité des chances offertes à ces personnes. Le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées joue à cet égard un rôle utile et mérite le plein appui de la communauté internationale.

26. Mme ITO (Japon) juge très opportune l'adjonction du point 141 à l'ordre du jour. Les politiques de protection sociale étant directement liées à l'amélioration des conditions d'existence des populations, il est urgent d'aborder ces questions sous tous leurs aspects, aux échelons national et international. A cet égard, la délégation japonaise se félicite des résultats positifs de la Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement qui a eu lieu récemment à Vienne.

27. Abordant le point 89 de l'ordre du jour, la représentante du Japon fait observer qu'en l'an 2025, la population mondiale des personnes âgées de 60 ans et plus sera trois fois plus nombreuse qu'en 1980. S'inspirant du Plan d'action international sur le vieillissement, le Japon a intensifié ses efforts pour restructurer, dans cette perspective, l'ensemble de son système socio-économique.

(Mme Ito, Japon)

Il s'est attaché en particulier à élaborer des politiques de protection sociale encourageant l'initiative personnelle afin d'établir un système de sécurité sociale équilibré, notamment sur le plan des coûts. La délégation japonaise souligne l'intérêt du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/42/567, qui constitue une source d'inspiration utile et décrit, en outre, la situation financière du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement. L'idée d'une déclaration sur les droits des personnes âgées devrait être approfondie.

28. La représentante du Japon se félicite des résultats de la Réunion mondiale d'experts chargée d'examiner les progrès réalisés, à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, dans l'application du Programme d'action mondial. Les 30 recommandations qui ont été adoptées à cette réunion sont, certes, utiles, mais sans doute trop ambitieuses. Quant à l'élaboration d'une convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes handicapées, la délégation japonaise n'en voit guère le bien-fondé.

29. En 1982, le Japon a adopté un plan à long terme en faveur des handicapés. En 1987, un organe composé d'experts et d'handicapés eux-mêmes a adopté pour la deuxième moitié de la Décennie un nouveau train de mesures fondées sur les principes de la réinsertion et de la prévention des handicaps. Des programmes en faveur des handicapés sont également entrepris avec l'aide des organisations non gouvernementales compétentes. Afin d'étendre son action en faveur des handicapés dans le monde entier, le Japon apporte une assistance technique et médicale active aux pays en développement, recevant des stagiaires de l'étranger, convoquant des conférences internationales et organisant des compétitions sportives. Malheureusement, le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, qui a joué un rôle déterminant dans la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, a dû, faute de ressources, cesser ou réduire son assistance.

30. Se référant au point 90 de l'ordre du jour, la représentante du Japon fait remarquer que le développement sain de la jeunesse et son active participation à la société sont des éléments essentiels dans la réalisation des objectifs de développement et de paix. Elle évoque les divers plans et programmes entrepris par le Comité national de coordination japonais créé à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse. Le Gouvernement japonais est disposé à poursuivre ses efforts dans ce sens. Il attache notamment une grande importance à la promotion de la compréhension mutuelle grâce aux échanges internationaux entre les jeunes. Depuis 1965, quelque 7 500 jeunes japonais ont été envoyés dans 34 pays, où ils ont été très bien accueillis.

31. Se référant au point 94 de l'ordre du jour, la délégation japonaise mentionne le septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, dont la communauté internationale a apprécié les résultats. Convaincu de l'utilité des échanges de vues et de données d'expérience dans ce domaine entre les Etats Membres, le Japon a organisé récemment deux cours internationaux de formation et un séminaire international sur divers aspects de la criminalité et du traitement des délinquants.

(Mme Ito, Japon)

32. Pour conclure, la représentante du Japon souligne l'action de l'Office des Nations Unies à Genève. Elle forme l'espoir que celui-ci pourra proposer des stratégies et des activités plus novatrices aux niveaux national, régional et international, et surmonter ses difficultés financières persistantes grâce à une utilisation plus efficace et appropriée des fonds qui lui sont confiés.

33. Mlle EFFANGE (Cameroun), prenant la parole au titre du point 90 de l'ordre du jour, rappelle les grandes lignes de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour faire participer les jeunes au développement de leur pays et aux programmes de coopération internationale. Elle est heureuse de constater que les activités de l'Année internationale de la jeunesse font l'objet d'un suivi au niveau national.

34. Le Cameroun accorde la plus haute priorité aux activités relatives à la jeunesse qui représente plus de 52 % de la population camerounaise. Ces activités ont pour but d'assurer la participation des jeunes au développement national sur un pied d'égalité. Au Cameroun, la scolarité est obligatoire et gratuite ou fortement subventionnée par le Gouvernement. Les dépenses d'éducation constituent une part très importante du budget. Aussi le nombre des écoles a-t-il augmenté de 75 % entre 1975 et 1985. Malgré la crise économique, le Gouvernement camerounais s'efforce de financer au moins partiellement les études de Camerounais à l'étranger dans les domaines scientifique et technique, qui sont d'une importance cruciale pour le développement du pays. Dans les services publics et semi-publics, les postes sont réservés aux diplômés camerounais, de façon à ce que le développement économique soit assuré essentiellement par la jeunesse du Cameroun.

35. Pour éviter l'exode massif de jeunes des régions rurales vers les zones urbaines, le Gouvernement camerounais prend des mesures visant à implanter en milieu rural des services d'enseignement et de soins de santé améliorés. Le Gouvernement s'efforce également de construire des routes et d'améliorer l'alimentation en eau des villages, et envoie des experts dans les campagnes afin d'y introduire les techniques modernes de production alimentaire. L'accent est mis également sur la création d'industries agricoles de taille moyenne en vue de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes.

36. Il reste encore beaucoup à faire aux niveaux régional et international pour développer la coopération dans le domaine des politiques relatives à la jeunesse. C'est pourquoi le Cameroun appuie l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du renforcement de la coopération technique dans les organismes du système des Nations Unies dont les activités ont trait à la jeunesse. Malgré la crise financière actuelle, la délégation camerounaise souscrit sans réserve à la demande d'augmentation des ressources du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse, en vue de répondre aux besoins croissants des gouvernements en matière de mise au point et d'application de politiques et programmes intéressant les jeunes. Elle considère, en effet, que les ressources allouées à de tels programmes sont un bon investissement pour l'avenir. Elle est également favorable au renforcement des courants de communication entre l'Organisation des Nations Unies, la jeunesse et les organisations de jeunes ainsi qu'à la collaboration entre les gouvernements

(Mlle Effange, Cameroun)

dans les domaines de l'échange de renseignements, de la recherche et de la promotion des questions relatives aux jeunes. Elle souhaite que le Secrétaire général établisse un rapport intérimaire sur la question et le présente à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session.

37. Mme DU YONG (Chine), prenant la parole au sujet des points 141 et 94 de l'ordre du jour, se félicite du succès de la Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement. Depuis l'adoption, en 1969, de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, des progrès considérables ont été faits dans ce domaine. Le taux de mortalité infantile a baissé, l'espérance de vie a augmenté, et la nutrition, les soins de santé et l'éducation se sont améliorés. Cependant, l'augmentation rapide de la population mondiale, qui dépasse aujourd'hui 5 milliards d'habitants, pose un véritable défi. Dans de nombreux pays, il reste beaucoup à faire pour endiguer le chômage, le sous-emploi et l'analphabétisme, créer des services de santé et lutter contre la pauvreté et la malnutrition. Face à ces défis, les participants à la Consultation ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération et de prendre des mesures concrètes aux niveaux international, régional et national pour élever le niveau de vie matériel et spirituel de tous les membres de la société dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

38. Rappelant l'action multiforme menée par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social, Mme Du Yong souligne que le développement social et le développement économique doivent être considérés comme indivisibles. Cependant, l'expérience montre que la croissance économique n'entraîne pas automatiquement le développement social et ne résout pas nécessairement les problèmes sociaux. Il importe donc, lorsque l'on formule des politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement, de tenir compte du droit de tous les membres de la société à vivre dans la dignité et la liberté et d'appliquer le principe de la justice sociale et de la répartition équitable des richesses nationales. Par ailleurs, la protection sociale ne doit pas être une charge qui entrave le développement économique, et son rôle ne consiste pas non plus à fournir des compensations et des aides à des bénéficiaires passifs. Sa fonction dans le développement doit être valorisée et soulignée afin de mettre en valeur au maximum le potentiel de l'ensemble de la population, y compris celui de groupes spécifiques comme les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

39. Le Gouvernement chinois attache une grande importance au développement de la productivité sociale et à l'élévation du niveau de vie matériel et culturel de la population dans son ensemble. En Chine, les salaires des employés et le revenu des paysans ne cessent d'augmenter. En outre, ces derniers bénéficient d'un système de protection sociale très élaboré, comprenant notamment un système de retraites, une assurance chômage, des soins médicaux gratuits, des congés de maternité et diverses autres prestations et subventions. La croissance économique et le développement social bénéficient concrètement à tous les membres de la société. L'augmentation du nombre des emplois, qui a permis d'absorber la main-d'oeuvre excédentaire des zones rurales, en est la manifestation la plus tangible. Quant à certains groupes

(Mme Du Yong, Chine)

sociaux, comme les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, ceux-ci ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement chinois qui les aide à jouer pleinement leur rôle dans l'édification du pays.

40. S'agissant de la prévention du crime et de la justice pénale, la délégation chinoise estime que le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants devrait avoir lieu tous les cinq ans. L'expérience montre que les différents congrès qui se sont tenus dans le passé, en particulier les deux derniers, non seulement ont donné des résultats positifs en ce qui concerne l'étude des tendances de la criminalité, mais ont également fourni à divers pays l'occasion d'échanger des données d'expérience. La délégation chinoise espère que les organismes pertinents des Nations Unies se consacreront activement à l'achèvement des préparatifs du huitième Congrès. Elle se félicite de l'adoption par le septième Congrès d'une série de documents constructifs, notamment l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs, également appelé "Règles de Beijing". La délinquance juvénile est l'un des problèmes sociaux qui préoccupe le plus la communauté internationale, et les Règles de Beijing constituent à cet égard une référence pour les Etats Membres de l'ONU. Il reste maintenant à l'Organisation et à ses Etats Membres de trouver les moyens de promouvoir l'application de cet instrument.

41. Mme OTUNBA EVA (Union des Républiques socialistes soviétiques), prenant la parole au sujet des points 88, 90, 94 et 141 de l'ordre du jour, dit que le monde contemporain connaît de graves problèmes sociaux dont l'acuité et l'importance sont décrits de façon convaincante dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/42/512, aux conclusions duquel la délégation soviétique souscrit sans réserve. Dans le domaine du développement social, chaque Etat choisit sa propre voie. Pour sa part, l'Union soviétique s'est engagée, depuis la révolution d'Octobre, dans des transformations sociales radicales. Elle a éliminé l'inégalité et l'exploitation de l'homme par l'homme, le retard économique et l'analphabétisme et créé des structures sociales et étatiques qui lui ont permis de résoudre ses principaux problèmes sociaux. Le Gouvernement n'en reste cependant pas là et s'engage aujourd'hui dans un processus de restructuration et de transformation de la société qui, par le biais de la démocratisation et de la transparence, permettra d'accélérer de façon décisive le développement social.

42. C'est ainsi que l'on travaille actuellement, en Union soviétique, au perfectionnement du système d'enseignement. Le facteur humain joue ici un rôle essentiel, et des centaines de milliers d'enseignants dans l'ensemble du pays s'efforcent d'élaborer de nouvelles méthodes pour favoriser l'épanouissement de la personnalité et la créativité de chaque enfant. De même, on recherche les moyens d'améliorer et de perfectionner le système des soins médicaux en proposant à l'examen du public un document d'une haute importance sociale et humanitaire décrivant les orientations fondamentales du développement des soins de santé dans le pays. D'immenses ressources seront consacrées à l'exécution de ce programme national.

(Mme Otunbaeva, URSS)

43. Dans son processus de restructuration et d'accélération du développement économique et social, l'Union soviétique s'inspire de l'expérience d'autres pays. Dans le domaine de l'enseignement par exemple, elle étudie attentivement les expériences de formation au monde du travail à Cuba, d'éducation du sens esthétique au Japon et en Bulgarie, et d'enseignement spécialisé précoce en France. Elle cherche également à échanger des données d'expérience dans le domaine des transformations socio-économiques. L'an prochain, un séminaire de l'ONU sur la question de l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social se tiendra en Union soviétique. La délégation soviétique appuie le renforcement du rôle de l'ONU dans le domaine social, et notamment l'action du Centre de Vienne pour le développement social et les affaires humanitaires.

44. Les principes directeurs adoptés lors de la Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement sont un pas important vers la réalisation des buts et objectifs de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social et il faut espérer qu'ils seront approuvés par l'Assemblée générale.

45. L'Année internationale de la jeunesse a permis d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les problèmes des jeunes. L'ONU devrait jouer un rôle important dans le renforcement de la coopération entre Etats en vue de résoudre ces problèmes. Il serait utile, par exemple, que se tienne en 1990 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux questions relatives à la jeunesse, comme cela a été fait en 1985. Il est regrettable par ailleurs que, cette année, il n'ait pas été établi de rapport sur la question des courants de communication entre les organisations de jeunes et l'ONU, comme cela avait été prévu lors de la dernière session de l'Assemblée générale. L'ONU ne devrait pas se couper des préoccupations quotidiennes et de l'activité des organisations de jeunes. Les rencontres officieuses de Genève sont, de l'avis de l'Union soviétique, le moyen le plus efficace de développer ces courants de communication et il convient de les multiplier. De même, la délégation soviétique appuie la proposition concernant l'élaboration d'un instrument juridique qui régirait les questions relatives à la situation des jeunes et énoncerait les principes qui permettraient de résoudre leurs problèmes.

46. Mlle ABDUL RAHMAN (Yémen démocratique) dit que les droits des jeunes sont intimement liés au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la lutte pour la paix. Reconnaître l'importance de la participation de la jeunesse à l'édification de l'avenir et du rôle que les jeunes peuvent jouer dans tous les domaines, c'est aussi reconnaître qu'un présent marqué par le chômage, l'analphabétisme, la maladie, le racisme, l'oppression et la discrimination n'annonce pas un avenir radieux. L'Organisation des Nations Unies, par le biais de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, a pris graduellement conscience de ce problème et c'est pourquoi la communauté internationale insiste désormais pour que des efforts soient faits en vue de favoriser la participation des jeunes au développement, à la paix et à la coopération internationale.

(Mlle Abdul Rahman, Yémen démocratique)

47. La délégation du Yémen démocratique réaffirme l'importance des conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/42/595) et engage la communauté internationale à accorder une importance accrue aux études et à la coopération dans tous les domaines intéressant les jeunes. Elle réaffirme également l'importance de la coordination des divers programmes entrepris dans ce domaine, du renforcement des comités nationaux et des liens de ces comités entre eux et avec le système des Nations Unies.

48. Au Yémen démocratique, la jeunesse est considérée comme une richesse nationale. Sa lutte, ses capacités et sa foi inébranlable dans le peuple ont permis à la jeunesse de participer, moyennant de nombreux sacrifices, à l'accession du pays à l'indépendance. Ces mêmes qualités l'amènent aujourd'hui à participer à l'édification d'une société yéménite nouvelle. En dépit des maigres ressources dont dispose le pays, le parti et l'Etat accordent une grande importance à la jeunesse, et ce conformément à la constitution même du pays. L'Union de la jeunesse, qui organise la participation des jeunes au développement, est représentée au Comité directeur du Conseil supérieur du peuple ainsi qu'à toutes les assemblées populaires locales, aux côtés des autres organisations de masse et des syndicats.

49. La délégation du Yémen démocratique s'inquiète de l'évolution alarmante de la criminalité dans le monde mais fait remarquer qu'au Yémen démocratique, grâce aux efforts inlassables du Gouvernement, les taux de criminalité ont été ramenés à des niveaux très bas. Par ailleurs, l'Etat a adopté des méthodes modernes en matière de traitement et de réinsertion des délinquants, la législation du Yémen démocratique disposant que le but des sanctions est non de punir mais de guérir. En conclusion, la délégation du Yémen démocratique réaffirme l'importance du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

50. M. AL-KALBASH (Jamahiriya arabe libyenne) dit que la célébration en 1985 de l'Année internationale de la jeunesse témoigne de l'importance que l'Organisation des Nations Unies a toujours accordée à la jeunesse et à sa participation au développement et à la coopération internationale. Consciente du fait que, dans tous les pays, la jeunesse représente l'avenir social, économique et politique, la Libye a modifié son système éducatif afin de tenir compte des capacités intellectuelles et physiques des jeunes et entrepris de nombreuses activités en leur faveur, dans les domaines de la culture et des sports.

51. S'agissant du vieillissement, la Libye a toujours appuyé tous les plans et programmes entrepris dans ce domaine, notamment le Plan d'action de Vienne. En Libye, les personnes âgées n'ont pas de problèmes particuliers, et ce en raison des liens sociaux puissants qui unissent tous les membres de la famille et du système social en vigueur, qui protège les personnes âgées et leur garantit le droit à la retraite, aux services sociaux gratuits et aux soins de santé. En outre, des organismes sociaux se chargent de la protection des personnes âgées sans famille.

(M. Al-Kalbash, Jamahiriya arabe libyenne)

52. Toute société se doit d'accorder une importance particulière aux problèmes des personnes handicapées. L'Année internationale des personnes handicapées, célébrée en 1981 suite à une initiative de la Jamahiriya arabe libyenne, est l'une des plus importantes manifestations organisées par l'ONU. La Libye a créé une commission nationale de protection des personnes handicapées, promulgué une loi qui reconnaît à ces personnes des droits précis et mis en place à leur intention de nombreux centres de réadaptation. Comme nombre d'autres pays, la Libye a subi des guerres coloniales qui ont fait de nombreux handicapés. La communauté internationale doit prendre conscience de ce fait et obliger les pays qui sont à l'origine des explosions et des champs de mines à verser des indemnités et à fournir des cartes et des informations permettant d'éliminer les dangers qui subsistent encore. Enfin, la délégation libyenne réaffirme l'importance de la coopération technique entre pays en développement et pays développés dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées. Elle engage la communauté internationale et l'ONU à poursuivre l'exécution du Programme d'action mondial et à fournir aux pays en développement les moyens nécessaires à cette fin.

53. La Libye a adopté un système de défense sociale basé sur le volontariat qui a largement contribué à assurer l'ordre et la sécurité dans le pays et à limiter la criminalité. En raison de ses traditions, de sa foi religieuse et de son régime socialiste et populaire, la société libyenne peut offrir à chaque individu des moyens d'existence qui lui évitent la tentation de commettre des crimes.

54. M. GARVALOV (Bulgarie) juge encourageants les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir le progrès social et le développement. L'orientation principale de ces efforts est indiquée clairement dans la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social adoptée en 1969. Il s'agit avant tout d'éliminer la pauvreté, le sous-développement, l'analphabétisme, la malnutrition et la maladie, tous fléaux qui sévissent encore en cette fin du XXe siècle. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a eu lieu dernièrement, a montré que le désarmement offrait la possibilité de dégager des ressources additionnelles pour vaincre ces fléaux. La délégation bulgare appuie pleinement cette approche.

55. La Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement qui s'est déroulée récemment à Vienne est un autre fait positif en matière de coopération internationale dans le domaine social. Les résultats de cette consultation et plus particulièrement les Principes directeurs qui figurent dans le document E/CONF.80/10 montrent que la majorité des Etats Membres sont disposés à promouvoir la coopération dans le domaine social dans l'esprit de la Déclaration de 1969. A cet égard, un rôle important incombe à la Commission du développement social, dont l'ordre du jour devrait être élargi, ainsi qu'à la Commission de la condition de la femme.

56. La délégation bulgare se félicite de ce que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires soit devenu le centre de liaison des activités des Nations Unies dans le domaine social. Les travaux de l'Organisation dans ce domaine exigent d'importantes ressources financières ce qui, compte tenu de la situation actuelle de l'Organisation, implique une planification et une gestion

(M. Garvalov, Bulgarie)

plus efficaces et plus rationnelles des projets. Si les ressources extra-budgétaires fournissent à cet égard des possibilités accrues, il est nécessaire cependant de maintenir un équilibre approprié entre ces ressources et celles provenant du budget ordinaire de l'Organisation, de façon à respecter les priorités fixées par les Etats Membres.

57. En conclusion, le représentant de la délégation bulgare donne l'assurance que son pays est, comme toujours, disposé à contribuer à l'action internationale dans le domaine de la coopération sociale et humanitaire.

58. Mme SHERMAN-PETER (Bahamas) fait observer que la pleine intégration des jeunes au processus du développement pose un défi à tous les gouvernements, en particulier à ceux des pays en développement qui sont en butte à de graves difficultés liées à la balance commerciale et à la dette. Aux Bahamas, la situation se complique du fait que le pays, étant un archipel, doit répéter ses programmes dans de nombreuses îles.

59. Appliquant les recommandations contenues dans les Principes directeurs concernant la planification et les activités de suivi appropriées en faveur de la jeunesse, le Gouvernement des Bahamas a entrepris de nombreuses activités axées notamment sur l'emploi, l'éducation et l'information. La politique de diversification et d'expansion économique adoptée par le Gouvernement des Bahamas vise à assurer des emplois permanents aux jeunes, notamment dans la banque, le tourisme, l'agriculture et les pêcheries. Un effort particulier est fait sur le plan de l'éducation. Aux Bahamas, l'éducation est gratuite et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans et les bourses de perfectionnement sont octroyées sur la base du mérite.

60. En liaison avec divers ministères et organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions relatives aux jeunes, le Ministère de la jeunesse, des sports et des affaires communautaires, créé en 1977, encourage les jeunes à formuler les politiques dans les domaines qui les intéressent directement. De leur côté, les entreprises multiplient les activités destinées à familiariser les jeunes avec le monde des affaires.

61. Sur le plan international, les Bahamas continuent de participer à de nombreuses activités. Cette année, le pays a accueilli, conjointement avec le Programme du Commonwealth en faveur de la jeunesse (Commonwealth Youth Programme), un séminaire sur l'éducation dans le domaine de la toxicomanie. De même, les Bahamas ont créé un Conseil consultatif national chargé des questions relatives aux jeunes, qui sert de moyen de communication entre l'Organisation des Nations Unies, les jeunes et les organisations de jeunes des Bahamas.

62. Les Bahamas considèrent que les institutions du système des Nations Unies, notamment l'Unesco, l'OIT et le PNUD, ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la jeunesse. Il en va de même du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues qui aide de nombreux pays en développement, dont les Bahamas, à financer des programmes de prévention de la toxicomanie.

(Mme Sherman-Peter, Bahamas)

63. Enfin, les Bahamas apprécient les efforts déployés par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires pour fournir aux gouvernements l'appui dont ils ont besoin dans les domaines qui touchent à la jeunesse et déplorent les limitations financières qui restreignent les activités du Centre.

64. M. MALAGA (Pérou) dit qu'un bilan de l'économie mondiale permet de constater que le monde possède les ressources financières, scientifiques et techniques nécessaires pour éliminer la faim et la pauvreté. L'obstacle, le seul, sur la voie du développement intégral est l'utilisation inefficace de ces ressources. Dans les pays en développement, la réduction des dépenses publiques, conséquence des politiques d'ajustement que ces pays sont contraints d'appliquer, s'est traduite par un accroissement de la pauvreté extrême et de la mortalité infantile, en particulier au sein des groupes les plus vulnérables.

65. La Consultation interrégionale sur les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement a dégagé un certain nombre d'objectifs à atteindre dans un avenir proche et suggéré l'adoption, aux niveaux national, régional et interrégional, de mesures qui constituent un véritable défi. Pourtant, la mise en oeuvre de ces recommandations est une tâche prioritaire à laquelle on ne saurait surseoir si l'on veut éviter que le phénomène de la marginalisation sociale ne s'accroisse, entraînant dans la foulée une recrudescence du terrorisme.

66. Le Pérou est parfaitement conscient du danger que représente le problème du vieillissement, en tant qu'obstacle au développement. Malheureusement, la mise en place des moyens nécessaires pour assurer la protection sociale des personnes âgées représente un investissement qui n'est pas à la portée d'un grand nombre de pays en développement confrontés à des problèmes plus pressants. D'où la nécessité d'allouer davantage de ressources au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement qui finance des cours de formation à la gérontologie, comme ceux qu'organise au Pérou le Centre international de gérontologie sociale. A cet égard, la délégation péruvienne partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général concernant la reconstitution des ressources du Fonds. Enfin, dans le domaine du vieillissement, un rôle important incombe à la Commission du développement social dans la mesure où celle-ci est appelée à procéder à l'évaluation de l'exécution du Plan d'action international sur le vieillissement.

67. Enfin, s'agissant de la question des personnes handicapées, le Pérou a l'intention d'examiner de près les recommandations formulées par la Réunion mondiale d'experts chargée d'évaluer l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, de façon à profiter des données d'expérience recueillies et des recherches menées dans ce domaine.

68. Le représentant du Pérou rappelle que son pays se trouve confronté à la tâche difficile de restructurer son économie, face à la détérioration de la situation sociale, au drame que représentent l'extrême pauvreté et la malnutrition dans certaines zones du pays et à la violence qui en résulte inévitablement. Le Gouvernement péruvien a assumé ses responsabilités pour ce qui est de protéger les groupes vulnérables du pays et il espère, en retour, que la communauté internationale saura s'acquitter des siennes en entreprenant des programmes concrets de coopération.

La séance est levée à 12 h 55.